

FINANCEMENT DES TPE/PME

Les banques en France sont mobilisées pour le financement des TPE/PME, au travers de leurs réseaux. Elles accompagnent les besoins des entreprises, en investissement ou en trésorerie, tout en maîtrisant le risque, dans une pratique de crédit responsable.

La relation banque-PME, fondée sur la confiance, est construite par un dialogue régulier et transparent entre le chargé d'affaires de la banque et les responsables de la PME. Dans un marché concurrentiel, chaque banque s'efforce d'améliorer constamment la qualité des services et des prestations proposées.

Enfin les banques ont renforcé leurs actions en faveur de la création d'entreprise, contribuant à la pérennité des nouvelles entreprises.

L'engagement des banques

■ Auprès des PME

Dans un contexte de croissance plus soutenue attendue pour 2016, les banques en France continuent de répondre aux demandes de crédit des TPE/PME, c'est leur priorité stratégique. A fin juillet 2016, l'encours de crédits mobilisés aux PME augmente de +2,9% sur un an et s'élève à 385,2 milliards € (374 milliards € fin 2015). Il sert les projets et l'activité de plus d'un million de PME. En France, au 2ème trimestre 2016, plus de 9 PME sur 10 obtiennent les crédits d'investissement demandés et 84% pour les nouveaux crédits de trésorerie.

Le 4 juillet 2016, tenant comptes des conclusions du rapport sur le financement des TPE, remis par Fabrice PESIN, médiateur national du crédit et président de de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), la FBF diffuse quatre préconisations visant à améliorer la transparence et la lisibilité des tarifs des produits de financement court terme :

- la réalisation d'un glossaire pour mieux comprendre la tarification de chaque solution présentée dans les plaquettes (cf. mini-guide glossaire) ;
- la mise en place d'une nouvelle présentation des lignes tarifaires par produit de financement court terme sur les plaquettes à destination des professionnels et des TPE ;
- la proposition systématique d'un rendez-vous annuel entre le professionnel/dirigeant de TPE et son banquier pour faire le point sur ses besoins de financement court terme ;
- la création d'un nouveau service d'information récapitulant de façon agrégée les frais annuels payés l'année prochaine (2017) pour les produits de financement court terme les plus utilisés.

Recommandations du rapport de l'OFE

Depuis juin 2014, les banques mettent en œuvre dans leurs réseaux les propositions suivantes, sur la base des recommandations du rapport de l'OFE :

- Répondre rapidement : donner sous 15 jours ouvrés une réponse à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet.
- Expliquer le refus de crédit au client TPE :
 - a. Donner systématiquement une explication orale en cas de refus d'accorder un crédit, assurée par l'interlocuteur habituel du client dans la banque.
 - b. Si un client qui s'est vu refuser un crédit le demande, prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque.
- Indiquer les recours existants : indiquer dans les lettres de refus de crédit et de dénonciation les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises.
- Développer une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme : le

FINANCEMENT DES TPE/PME

guide pédagogique « Le financement court terme des TPE » est diffusé par la FBF

- Favoriser une plus grande stabilité des conseillers TPE dans leurs fonctions.

Des Rencontres PME organisées par la FBF en région permettent un dialogue direct entre dirigeants des principales banques et ceux des PME. Plus de 5 000 PME, d'activités et de tailles variées, ont été intéressées par ce dialogue. Des rencontres régionales avec les PME ont eu lieu cette année à Montpellier, Blois, Amiens, Grenoble ou Rouen et récemment à Beauvais.

Les banques participent activement à la Médiation du crédit aux entreprises depuis le début du dispositif. La moyenne mensuelle des dossiers déposés en médiation est de 249 en 2015 (600 en 2010). La Médiation permet de trouver des solutions pour près de deux entreprises sur trois.

Un site dédié aux PME : aveclepme.fr

- Conçu pour les TPE/PME, le site aveclepme.fr explique la relation de partenariat du chef d'entreprise avec sa banque. Il propose des réponses aux PME : que dire à son banquier ? Comment présenter ses projets ? ...
- Il est enrichi en permanence d'actualités, de reportages, d'initiatives locales et de conseils pour une meilleure compréhension de la relation bancaire. Des exemples de PME : innovation, numérique, bâtiment, industrie, distribution, énergies renouvelables, services...

■ **Auprès des TPE**

Les crédits aux Très Petites Entreprises (TPE1) sont toujours dynamiques. L'encours total des crédits aux TPE s'élève à 251 milliards € au 2ème trimestre 2016, en hausse de 4,4% sur un an. Les banques ont distribué 14,4 milliards € de crédits nouveaux aux TPE au 2ème trimestre 2016.

L'accès au crédit des TPE est en progression : 79% des TPE obtiennent le crédit d'investissement demandé et 64% pour leur trésorerie au 2ème trimestre 2016. L'encours des crédits de trésorerie aux TPE s'élève à 19 milliards €.

Références

- www.aveclepme.fr
- www.fbf.fr
- le site pédagogique « Les Clés de la banque » est mis à la disposition des entrepreneurs (individuels ou exerçant en société) afin de les aider dans leur gestion.
- Plus de 15 guides sont disponibles sur les sites fbf.fr et lesclesdelabanque.com.